

---

Don de la municipalité de la commune du Havre de 216 livres en numéraire, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de la municipalité de la commune du Havre de 216 livres en numéraire, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 682;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_41104\\_t1\\_0682\\_0000\\_5;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41104_t1_0682_0000_5;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qui remplit de terreur. En vain l'océan hérissé d'écueils soulève les orages, excite les tempêtes, le vaisseau assailli vogue en bravant la foudre et s'avance en forçant les obstacles.

« Déjà le port se découvre... il y entrera triomphant, si la main redoutable qui le guide n'en abandonne pas le gouvernail.

« Les membres de l'administration du district, du conseil général de la commune, du comité de surveillance, des tribunaux de district et de police correctionnelle et du bureau de conciliation réunis en la salle ordinaire des séances de l'administration du district de Commercy, département de la Meuse.

( Suivent 38 signatures. )

**La municipalité provisoire de la commune du Havre fait part à la Convention nationale que les ouvriers cordiers de cette commune, qui abhorrent tout ce qui peut porter l'empreinte du dernier tyran, ne voulant que de la monnaie républicaine, ont fait don à la patrie de 216 liv. 17 s. 9 d. en numéraire.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre de la municipalité provisoire de la commune du Havre (2).*

*La municipalité provisoire du Havre,  
à la Convention nationale.*

« Havre-Marat, le 24 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« Les ouvriers cordiers de cette commune font don à la patrie de 216 livres 17 s. 9 d. en numéraire ; ces braves sans-culottes ne veulent que de la monnaie républicaine, ils abhorrent tout ce qui peut porter l'empreinte du dernier tyran. Le conseil général de la commune a reçu leur offrande, l'accolade fraternelle leur a été donnée par le président ; ils ont manifesté leur intention que cette somme fût versée dans la caisse de la trésorerie nationale.

« Nous nous empressons de vous informer du don de nos concitoyens et de l'envoi que nous en faisons ce jour à la trésorerie nationale.

« Salut et fraternité.

« C. LOUCHET ; BELOT, *maire.* »

**La commune de Blois fait passer son regret sur le rappel de Guimbertaut (Guimberteau), représentant du peuple. Cette commune annonce que cet intrépide défenseur de la liberté a su tout à la fois animer les faibles, protéger la vertu républicaine et faire trembler le vice aristocratique. Sa conduite dans notre enceinte a été pure et digne d'un vrai Montagnard.**

**Insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit la lettre du conseil général de la commune de Blois (1).*

« Blois, le 29 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Le décret qui rappelle le sans-culotte Guimbertaut a jeté l'alarme dans le cœur des républicains, composant le conseil général de la commune de Blois.

« Cet intrépide défenseur de la liberté a su, tout à la fois, animer les faibles, protéger la vertu républicaine et faire trembler le vice aristocratique, sa conduite, dans notre enceinte, a été pure et digne d'un vrai Montagnard.

« Les membres composant le conseil général de la commune de Blois.

( Suivent 26 signatures. )

« Lecture ayant été faite à la séance publique de la pétition d'autre part, plusieurs citoyens ont demandé à y apposer leur signature en signe de leur approbation, ce à quoi le conseil général a obtempéré. »

( Suivent 10 signatures. )

**Maure, représentant du peuple à Auxerre, annonce que dans le département de l'Yonne la raison y marche à grands pas, que les biens des émigrés s'y vendent avec activité, et à un prix bien au-dessus de l'estimation.**

**Insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit la lettre de Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne (3).*

*Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, au Président de la Convention nationale.*

« Auxerre, 29 brumaire, 25<sup>e</sup> année républicaine.

« Citoyen Président,

« Annonce à la Convention que, dans le département de l'Yonne, la raison marche à grands pas, précédée du flambeau de la philosophie ; le char de la Révolution ne rencontre aucun obstacle dans sa marche rapide ; le fanatisme est forcé dans ses retranchements obscurs ; les prêtres avouent leur imposture ; ils ne croient plus aux bénéfices ; plusieurs milliers de mares d'une argenterie inutile se rassemblent, le numéraire reparait, quatre cents milliers d'un airain bruyant s'acheminent vers nos fonderies, la foudre qui va frapper les tyrans s'appête. Bientôt le créateur ne recevra les hommages directs des hommes que sous la voûte hardie qu'il a construite ; toutes les aristocraties sont anéanties, les intrigants sont dévoilés, la République se fonde sur la probité

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 57.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 804.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 57.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.